

FICHE D'INSCRIPTION
TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAP)
5^{ème} période : 2 mai au 7 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription pour les temps d'accueil périscolaires pour la dernière période de l'année scolaire, soit de la rentrée des vacances de Pâques jusqu'aux vacances d'été.

La commission fera au mieux, comme habituellement, pour inscrire les enfants dans les activités de leur choix. Pour cela il est primordial que les **fiches d'inscriptions soient retournées à la date indiquée** sur la fiche de choix ci-jointe. De même il est **IMPERATIF** que **deux activités** soient indiquées chaque jour de présence pour respecter au mieux les choix des enfants. **A défaut, les enfants seront inscrits dans les activités où il restera de la place, après inscription des enfants pour lesquels les consignes auront été respectées.** Vous pouvez retrouver les documents d'inscription sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Scolaire – Temps d'Accueil Périscolaire ».

Pour mémoire, une adresse mail est disponible pour toutes les informations que vous pouvez avoir à transmettre concernant les TAP (absence exceptionnelle ou problème particulier). L'adresse est la suivante : tap-garderie-montrottier@laposte.net . Merci de l'utiliser en cas de nécessité.

Merci de rappeler également à vos enfants que toutes les règles de sécurité valables pendant le temps scolaire sont applicables pendant les TAP : circulation dans les couloirs, lieux autorisés pour les différents jeux... De même, nous mettons l'accent sur un **problème récurrent de discipline pendant les activités**... il est demandé aux enfants de **respecter les intervenants et les consignes données** pour chaque activité. Pour cela, merci de **veiller à inscrire vos enfants dans des activités qui les intéressent !**

Sur les prochaines semaines, la commission va travailler sur l'organisation de l'année prochaine, avec la mise en place des nouveaux horaires, ceci dans l'attente de la réponse de l'académie sur la nouvelle organisation.

Très cordialement.

La commission « affaires scolaires »